



OCTOBRE 2009 N° 47

La CE du 15 octobre 2009

- Le relevé de décisions de la CE.
- 16 octobre : communiqué de l'UCR.
- La POSTE : NON À LA PRIVATISATION : NOUVELLES INITIATIVES..
- PLFSS : les propositions de la CGT
- Demandez Vie Nouvelle ...
- Assises nationales de la santé et de l'autonomie 16 Novembre 2009 - **RAPPEL !!!**



du 27 octobre au
6 novembre 2009
**Secrétaire
de quinzaine
Cathy Cau**

● **ATTENTION DÉBAT : le projet de document d'orientation sera dans le prochain UCR Actualités.**

Novembre 2009						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

■ 5 : 9h - Bureau de l'UCR (toute la journée)
■ 19 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 26 : 9h - 16h.30 - CE de l'UCR

Décembre 2009						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7 / 11 : congrès confédéral					12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2010	

■ 3 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 16 et 17 : Comité Général de l'UCR
■ 25 décembre et 1^{er} janvier : repos !

Commission exécutive de l'UCR

15 octobre 2009

Relevé de décisions

À l'ordre du jour :

- Tarif de Vie Nouvelle
- Convocation du comité général
- Examen du document d'orientation du 9^e congrès de l'UCR

Tarif Vie Nouvelle

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de la Poste (+3,5%) et des salaires (+0,5%), et du fait que notre imprimeur n'augmentera ni le papier, ni la gestion de notre fichier, la commission exécutive a voté à l'unanimité les tarifs suivants :

- Abonnement individuel annuel : 14,00 euros
- Abonnement syndical annuel : 13,10 euros
- Vente au numéro : 2,50 euros
- Vente promotionnelle : 1,40 euros
- Couplage : 1,30 euros
- Parrainage : 10,00 euros

Convocation du comité général

- Examen des fiches « repères revendicatifs », présenté Françoise Lichière.
- Bilan et perspective des Assises nationales de la santé et de l'autonomie, précédé par la vidéo projection et les commentaires de l'institut « enquêtes et opinions » à propos de l'enquête « les besoins des retraités en matière de santé, d'autonomie et de syndicalisme ».
- 1^{ère} appréciation du congrès confédéral
- Un point d'actualité entre congrès confédéral et 9^{ème} congrès de l'UCR, un moment de remise exceptionnelle du FNI 2010.

Henri Chev e reviendra sur « le salon des retraités createurs » du congrès et présentera la commissaire de l'exposition, une camarade syndiquée à la CGT avec qui nous aurons le plaisir de travailler.

Examen du document d'orientation

La commission exécutive a finalisé le document d'orientation soumis pour débat aux organisations de l'UCR et qui sera voté, après débat, par le 9^e congrès. Il leur sera envoyé par la voie d'UCR Actualités fin octobre.

CNRPA

Note aux organisations de l'UCR Sur le renouvellement du CNRPA

Le bureau de l'UCR, en lien avec la confédération, a examiné les conditions du renouvellement du CNRPA, qui doit être effectué au 30 octobre 2009. Plusieurs questions sont posées : la volonté gouvernementale de reprendre en main un organisme qui lui échappe, l'élection de la vice-présidence, le poids positif ou négatif des déclarations du CNRPA face à la réforme des retraites de 2010...

Pour rappel

Le CNRPA est sous la responsabilité du ministre (X. Darcos actuellement), président, il comporte 3 collèges.

- Le 1^{er} collège : des « personnes qualifiées » nommées par le gouvernement
- Le 2^{ème} collège : les représentants directs des retraités et personnes âgées ; 10 associations (CFR, UNRPA...) et 6 organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC, FGR-FP (fédération générale des retraités de la fonction publique).
- Le 3^{ème} collège : les professionnels du médico-social, des élus, des partis politiques...
- Un Vice-président est élu parmi les membres du CNRPA.
- Un-e secrétaire générale issue de la DGAS (direction générale de l'action sociale).

En 2003, 3 accords entre collèges et organisations ont été établis (tacite ou écrit).

- Un accord entre les 3 collèges pour que la Vice-présidence (animateur du travail du CNRPA) revienne aux représentants des retraités et personnes âgées (2^{ème} collège).
- Un accord dans le 2^{ème} collège entre les associations et les organisations syndicales pour une rotation de la vice-présidence tous les 3 ans : une vice-présidence issue des associations, une présidence issue des organisations syndicales.
- Un accord entre organisations syndicales pour une rotation des organisations au bureau du CNRPA (4 postes au bureau pour 6 organisations).

Actuellement, la vice-présidence est assurée par les associations.

Le renouvellement

Dans le terme des accords pour ce renouvellement :

1. La Vice-présidence devrait rester au 2^e collège.
2. La Vice-présidence devrait être issue des organisations syndicales.

S'il ne faut pas donner au CNRPA plus d'importance qu'il n'en a réellement, en revanche il pourrait jouer un **rôle négatif** dans la perspective de la réforme des retraites en 2010. Il serait tout-à-fait mal venu que le gouvernement puisse s'appuyer sur des décisions ou propositions du CNRPA pour peser sur les négociations et en l'état, c'est possible. Il peut en être autrement, des personnes de valeur y siègent.

Faute d'autres candidatures syndicales et face à cet enjeu, le Bureau de l'UCR, en lien avec la confédération, a estimé qu'il était nécessaire de présenter une candidature CGT, la secrétaire générale (rôle plus politique que technique). Ceci sur la base d'un mandat clair : le CNRPA ne se prononce que pour les questions relevant des retraités et personnes âgées (il y a à faire !) et ne s'occupe pas des actifs (la définition des critères pour les retraites relève des actifs). La CGT gardant toute liberté par l'intermédiaire du membre du comité plénier suppléant (qui deviendrait titulaire) quant à ses positions.

Cela posé, il n'y a aucune certitude sur l'élection de la Vice-présidence :

1. Nous n'avons aucune certitude sur l'élection d'une nouvelle vice-présidence : le gouvernement a renouvelé le CNRPA comme une simple commission de la DGAS, alors que la loi et les décrets de constitution en faisaient un organisme à part entière.
2. La Vice-présidente veut faire un nouveau mandat, rompant l'accord associations/syndicats.
3. FO et la CFTC refuse pour le moment de se prononcer pour une candidature

CNRPA

Note aux organisations de l'UCR (suite)

syndicale rompant la solidarité syndicale qui existait jusqu'alors.

4. Les associations n'ont pas tranché pour le moment entre une candidature des associations et celle des syndicats
5. Il n'est pas exclu que le gouvernement fasse pression pour qu'une des « personnes qualifiées » - qui sont désignée par lui-même-, soit élue à la vice-présidence (c'est le cas à la CNSA par exemple)

Les organisations syndicales et les associations se revoient le 23 novembre 2009 dans le but de définir une position commune sur la vice-présidence, si possible. Faute de quoi, il deviendra bien difficile de travailler efficacement au sein du CNRPA.

Conception du fonctionnement du CNRPA

Le CNRPA est le seul organisme pouvant aborder la question des retraités dans leur diversité, sur un plan national. Il est le lieu de rencontre des organisations syndicales et des associations rassemblant des retraités de toutes conditions. Il est donc avant tout un lieu d'échange et de débat sur la situation des retraités en France. Son objectif doit être l'amélioration de la situation de l'ensemble des retraités.

Les différentes organisations peuvent avoir des appréciations différentes, voire divergentes. C'est par le débat qu'on peut s'éclairer mutuellement sur ce qui peut nous opposer ou nous rassembler.

Les retraités subissant, dans leur ensemble, une dégradation de leur situation, nous devrions pouvoir arriver à des positions communes sur un certain nombre de sujets, que ce soit dans le CNRPA même, ou comme nous l'avons fait par le passé, à partir des organisations représentées dans le 2^{ème} collège (par exemple sur la pension de réversion).

Cela implique que nous évitions de prendre position sur tout ce qui touche les actifs. La réforme des retraites, par exemple, concerne essentiellement les actifs puisque c'est le financement qui est au cœur des débats et que ce

sont les actifs qui vont financer (comme nous avons financé les retraites de nos parents).

Cela ne nous interdit nullement les positions sur de grands principes comme par exemple notre volonté de préserver et développer notre système de retraite par répartition, qui semble-t-il, est partagée par l'ensemble des organisations du CNRPA.

Le défi démographique va bouleverser la société : aucune société n'a vécu jusqu'à présent avec un nombre de retraités aussi important. Leur place et leur rôle dans la société est à inventer. Notre système de protection sociale va être, de fait, bouleversé. Il est du ressort du CNRPA de mettre en réflexion ces questions, afin que les retraités ne soient pas perçus comme une charge, mais comme une richesse. Sinon à quoi servirait le progrès social, s'il ne servait qu'à reléguer les personnes âgées, voire à travailler plus longtemps ?

Le CNRPA doit travailler à la réponse aux besoins des retraités, bien insérés dans la société, sur les questions de l'habitat et de l'urbanisme, de la politique de la ville, des services publics et de proximité, des transports, de la santé, de la perte d'autonomie. Ces besoins comportent des spécificités par rapport à l'ensemble de la société. Il doit réfléchir au maintien du lien social des personnes âgées, l'isolement étant une des principales causes de la perte d'autonomie.

En ce qui concerne son fonctionnement pratique, les présidences de commissions, les délégations extérieures, les interventions auprès des différents ministères, devront être largement partagées par l'ensemble des organisations du 2^{ème} collège, voire au-delà s'il y a des bonnes volontés.

Ces responsabilités sont exercées sous le contrôle du comité plénier, qui seul définit les positions au sein du CNRPA.

PROJET DE LOI DE FINANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement a décidé de faire payer la crise aux malades, aux assurés sociaux, aux familles et aux retraités !

Nous ne rappelons ici que les propositions de la CGT, vous retrouverez la totalité de la note confédérale sur le site internet de la CGT : www.cgt.fr

La réforme du financement de la protection sociale est une dimension à part entière des réponses à la crise, à côté des autres propositions de la CGT auxquelles elle est étroitement liée, comme la sécurité sociale professionnelle, la défense des services publics, la reconstruction d'une politique industrielle ou la réforme du système financier.

Les propositions de financement de la CGT

Aucune mesure de financement propre à remettre à flot les finances de la Sécurité sociale n'est avancée : quelques mesurette de rapiéçage qui n'en déplaisent pas moins aux représentants des employeurs ; sinon, des mesures classiques de remboursements et d'augmentations des contributions des malades, qui verront aussi leurs organismes complémentaires augmenter leurs cotisations, pas de mesures positives pour les familles ou les retraités.

Au contraire, le gouvernement « joue » du déficit en le laissant filer dangereusement, en autorisant l'Acoss à emprunter sur les marchés financiers (hors euros) avec l'émission de « billets de trésorerie » qui feront les beaux jours des spéculateurs dont les taux d'intérêts peuvent s'élever à tout moment. La Sécurité sociale soumise aux aléas de la bourse en quelque sorte ! 65 MdsE sont en jeu, plus de 30 MdsE empruntés à la CDC qui exige une meilleure rémunération de l'argent prêté, plus de 30 MdsE empruntés directement sur les marchés financiers.

Est-ce une stratégie responsable ? Est-ce vraiment légitime quand l'essentiel du déficit est dû à la crise financière, justement ? La Cour des comptes elle-même s'inquiète quand elle pose la question « de l'indexation du coût de financement de l'Acoss sur l'Eonia (taux d'intérêt du marché interbancaire de la zone euro décidé par la banque centrale européenne (BCE) qui rend la trésorerie de la Sécurité sociale particulièrement exposée au risque des taux, qu'ils soient fixes ou variables ; rien ne dit que les taux favorables actuels perdureront ».

La Cgt avance donc des propositions dont une partie peuvent figurer dans le PLFSS 2010 : en effet des mesures légitimes, faciles à réaliser avec un rendement immédiat, peuvent être mises en oeuvre. Parmi celles-ci :

- ▶ L'institution d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, notamment les dividendes ;
- ▶ Supprimer les exonérations des cotisations sociales qui sont un facteur majeur de dévalorisation du travail qui atteignent une trentaine de milliards d'euros dont notamment 2Mds € de pertes sèches pour la Sécu, actuellement non compensées par le Budget de l'Etat ; mais la compensation par l'Etat porte atteinte aux finances publiques et sont source d'autres sacrifices imposés aux salariés par ailleurs.
- ▶ La remise en cause de l'exemption de cotisations sociales dont bénéficient les aspects salariaux tels que l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO ...
- ▶ La création d'un fonds de garantie des cotisations impayées par les entreprises alimenté par les employeurs eux-mêmes. Il s'agit d'une mutualisation des risques, les mutualisations étant par ailleurs fortement préconisées par les différentes COG.
- ▶ Le paiement complet de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Sécurité sociale
- ▶ La reprise de la dette actuelle par la Cades avec un financement exceptionnel Plus fondamentalement, il est possible et nécessaire de mettre dès à présent en oeuvre une réforme du financement de la protection sociale telle que proposée depuis tant d'années par la CGT. Ces

PROJET DE LOI DE FINANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (suite)

propositions de réforme s'attaquent aux causes structurelles de cette crise : la création de valeur pour l'actionnaire et la dévalorisation du Travail. Elles reposent sur 2 piliers essentiels : une double modulation des cotisations employeurs tenant compte à la fois de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises.

Même si cette réforme se faisait à prélèvements constants, elle serait à terme un facteur d'élévation de la croissance : en favorisant le développement de l'emploi, en taxant la croissance financière, en revalorisant le travail et en encourageant un mode de croissance entré sur le développement des capacités humaines, et par suite augmenterait les ressources de la protection sociale.

La CGT le répète depuis longtemps et aujourd'hui avec d'autres, la réforme du financement de la protection sociale est l'une des réponses structurelles à la crise.

La réponse du gouvernement et du MEDEF à la crise fait penser à la célèbre réplique d'un personnage du roman « Le guépard » quand il déclare : « il faut que tout change afin que rien ne change ». Le comportement des grands patrons montre qu'ils veulent plus que tout continuer comme avant, comme le montre la polémique sur les bonus des traders. Continuer comme avant, c'est l'aggravation de la crise assurée, ce que certains économistes craignent sous le nom « d'effet de second tour ».

Au contraire, pour sortir de cette crise qui est, ainsi que nous l'avons dit, structurelle, il faut des réponses structurelles. Cette sortie de crise passe par un ensemble de réformes qui dépassent le cadre de cette intervention. Mais l'une de ces réponses est une réforme du financement de la Sécurité sociale.

Pour le MEDEF, le principal obstacle à la compétitivité de l'économie française serait le coût du travail excessif, qui tiendrait d'abord aux poids excessifs des cotisations sociales. C'est oublier que la principale pression qui pèse sur le développement économique est celle qu'imposent les actionnaires. En 1985, les dividendes représentaient 5% de la valeur ajoutée des

entreprises non financières. Ce ratio était de près de 25% en 2007, et la crise n'a pas inversé la tendance.

Pour nous, le principal problème de l'économie française, c'est la dévalorisation du travail dont témoignent la baisse des salaires dans la valeur ajoutée (la part des salaires dans la valeur ajoutée, stable depuis le début des années 1990 est inférieure de 3 points à son niveau des années 60), la persistance d'un chômage massif et le développement de la précarité.

Cette dévalorisation du travail, alors que la croissance économique dépend de plus en plus du développement des capacités humaines, est pour nous l'une des causes majeures de la faible croissance potentielle en France et de la perte de compétitivité de son économie, perceptible depuis le début des années 2000 (donc antérieure à la crise).

En dégageant les ressources nécessaires pour garantir de bonnes retraites, elle contribuerait à la relance de la demande par la consommation et par suite à la relance de l'investissement et ferait reculer les retraites par capitalisation.

En apportant les ressources nécessaires pour se soigner au lieu de chercher à réduire les dépenses socialisées en les reportant sur les ménages, elle répondrait non seulement à un souci élémentaire de justice sociale, mais aussi au développement d'un secteur (les biens et services médicaux) qui représente 10% du PIB et une contribution majeure au développement de l'innovation.

En compensant justement les charges familiales, en favorisant l'articulation vie professionnelle - vie familiale, cela permettrait aux familles d'entretenir et d'éduquer leurs enfants dans de bonnes conditions, ce qui constitue un investissement pour l'avenir.

Aux organisations de la CGT

**NOUVELLES INFORMATIONS CONCERNANT LE
PROCESSUS DE MOBILISATION
SUR LA POSTE**

- Suite à la rencontre des fédérations CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC de la Poste, un communiqué commun sur la poursuite de l'action des postières et des postiers est en préparation.
Dès qu'il nous parviendra, il sera transmis aux organisations de la CGT.
- D'ores et déjà, à l'appui des 2,3 millions de votants lors de la votation citoyenne organisée par le comité national composé de 62 syndicats, associations et partis politiques de gauche, la mobilisation contre la privatisation de la Poste continue avec l'interpellation des sénateurs qui examineront le projet de loi dès le 20 octobre en commission et se prononceront sur le sujet du 2 au 6 novembre 2009 (et non pas le 3 comme indiqué précédemment).
- Le Comité national a décidé du lancement d'une campagne de carte-pétition à l'adresse du Président de la République qui sera en ligne sur le site Internet pour exiger le respect de la votation du 3 octobre, le retrait du projet de loi, l'ouverture d'un débat public et la tenue d'un référendum sur l'avenir du service public postal.

Dans le cadre de ces initiatives, le Comité national appelle à faire du 31 octobre au 7 novembre une semaine de mobilisation contre la privatisation, pour le développement du service public postal et l'organisation du référendum avec, notamment :

- ↳ Le **31 octobre** par la poursuite des initiatives en cours et l'organisation de rassemblements devant les bureaux de poste, avec la population, les élus et les postiers.
- ↳ Le **2 novembre**, avec un rassemblement devant le Sénat en présence, notamment, de représentants des comités locaux et d'élus.

Si la loi était approuvée par le Sénat et que le gouvernement persistait, le collectif national prévoit d'organiser des manifestations décentralisées le même jour en novembre et met en débat dans les collectifs locaux la perspective d'une montée nationale à Paris en décembre.

(Le projet de loi doit venir en débat à l'Assemblée nationale à partir du 14 décembre 2009).

Voir le communiqué de presse du Comité national contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal sur le site : www.appelpourlaposte.fr

Montreuil, le 14 octobre 2009

Communiqué de presse

Après le 16 octobre

Les retraités restent mobilisés !

Les retraités ont manifesté ce vendredi 16 octobre 2009, pour défendre leur pouvoir d'achat. Plus de 50 rassemblements et manifestations ont eu lieu dans toute la France. Face à la dégradation des pensions de l'ensemble des retraités et à l'appel des Organisations syndicales de retraités CGT, CFDT, CGC, FGR-FP, UNSA, ils ont exigé une augmentation immédiate des retraites, avec un minimum de pension au niveau du SMIC.

Pour 2009, c'est 0,4% d'augmentation pour tous les retraités, plus 0,6% pour les retraités du régime général en rattrapage pour 2008, on est très loin de l'inflation subie. Les denrées de premières nécessités, les produits frais, les fruits et les légumes, l'énergie, les mutuelles, les dépenses de santé, les franchises de toutes sortes sont largement au-dessus du « coût de la vie hors tabac », qui ne rend compte qu'imparfaitement des hausses des dépenses des retraités.

Une délégation des Organisations syndicales a rencontré la Directrice de Cabinet, Nora BERRA, chargée « des Aînés » : pas d'augmentation de retraites en vue, quelques déclarations d'intention, de beaux discours sur la « valorisation des aspects positifs du vieillissement », aucune réponse précise.

Le Gouvernement persiste et signe sur la prise en charge de la perte d'autonomie : prévoyance individuelle pour les plus jeunes et prise en compte du patrimoine pour les plus âgés.

Les retraités restent mobilisés et vont continuer d'agir pour que les beaux discours se transforment en actes.

Montreuil, le 21 octobre 2009

Union Confédérale des Retraités CGT - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
Secrétariat général : 01 48 18 84 23 – Fax : 01 48 18 84 44 – Courriel : ucr@cgt.fr

Propositions concernant le nombre de délégués
**Assises nationales de la santé et de
 l'autonomie 16 Novembre 2009 (USR)**

RAPPEL

RÉGION	FNI	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
ALSACE	2 338	2
Bas-Rhin	652	
Haut-Rhin	1 686	
AQUITAINE	7 451	5
Dordogne	903	
Gironde	3 576	
Landes	1 056	
Lot et Garonne	509	
Pyrénées Atlantiques	1 407	
AUVERGNE	3 228	3
Allier	1 023	
Cantal	307	
Haute-Loire	556	
Puy de Dôme	1 342	
BOURGOGNE	3 959	4
Côtes d'Or	995	
Nièvre	621	
Saône et Loire	1 734	
Yonne	609	
BRETAGNE	6 264	4
Côtes d'Armor	1 321	
Finistère	2 115	
Ille et Vilaine	1 615	
Morbihan	1 513	
CENTRE	4 710	4
Cher	1 419	
Eure et Loir	483	
Indre	528	
Indre et Loire	910	
Loir et Cher	518	
Loiret	852	

RÉGION	FNI	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
CHAMPAGNE ARDENNES	2 353	3
Ardennes	394	
Aube	654	
Marne	967	
Haute-Marne	338	
CORSE	322	
Corse du Sud	180	
Haute Corse	142	
FRANCHE COMTE	1 501	3
Doubs	586	
Jura	513	
Haute-Saône	184	
Territoire de Belfort	218	
LANGUEDOC ROUSSILLON	5 339	3
Aude	936	
Gard	2 307	
Hérault	1 281	
Lozère	95	
Pyrénées Orientales	720	
LIMOUSIN	2 622	2
Corrèze	953	
Creuse	296	
Haute Vienne	1 373	
LORRAINE	6 082	3
Meurthe et Moselle	3 077	
Meuse	530	
Moselle	2 084	
Vosges	391	

RAPPEL

Propositions concernant le nombre de délégués Assises nationales de la santé et de l'autonomie 16 Novembre 2009 (USR)

RÉGION	FNI	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
MIDI-PYRÉNÉES	7 466	7
Ariège	797	
Aveyron	933	
Haute Garonne	2 620	
Gers	389	
Lot	366	
Haute Pyrénées	1 116	
Tarn	920	
Tarn et Garonne	325	
NORD-PAS DE CALAIS	5 934	2
Nord	3 685	
Pas de Calais	2 279	
NORMANDIE	5 199	5
Calvados	880	
Eure	387	
Manche	723	
Orne	471	
Seine Maritime	2 738	
PAYS DE LOIRE	8 354	6
Loire Atlantique	4 341	
Maine et Loire	1 525	
Mayenne	352	
Sarthe	1 515	
Vendée	621	
PICARDIE	1 933	2
Aisne	824	
Oise	644	
Somme	465	
POITOU-CHARENTES	3 789	3
Charente	724	
Charente Maritime	1 813	
Deux-Sèvres	457	
Vienne	795	

RÉGION	FNI	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
PACA	7 310	3
Alpes de Hte Provence	332	
Hautes Alpes	283	
Alpes Maritimes	1 374	
Bouches du Rhône	3 042	
Var	1 308	
Vaucluse	971	
RHONE-ALPES	12 981	11
Ain	1 011	
Ardèche	752	
Drôme	1 053	
Isère	2 734	
Loire	1 927	
Rhône	3 497	
Savoie	1 242	
Haute Savoie	765	
ILE DE FRANCE	12 044	11
Paris	3 402	
Seine et Marne	986	
Yvelines	980	
Essonne	1 250	
Hauts de Seine	1 214	
Seine St Denis	1 900	
Val de Marne	1 537	
Val d'Oise	775	
Multipro	8 488	

RAPPEL

Propositions concernant le nombre de délégués
Assises nationales de la santé et de l'autonomie
 16 Novembre 2009 (UFR et récapitulatif)

UFR	FNI	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
Agro alimentaire	773	
Audiovisuel	132	
Bois et construction	1 781	2
Cheminots	18 889	2
Chimie	4 096	2
Commerce	402	
Equipement	1 468	
FERC	2 432	2
Filpac	3 482	2
Finances	1 322	2
Métallurgie	9 599	2
Mines Energie	28 456	2
Officier marine	0	
Organismes sociaux	1 253	2
Police	37	2
Ports et Docks	1	
FAPT	11 650	2
Santé et action sociale	3 025	2
Banques et assurances	686	2
Services publics	3 549	2
Sociétés d'étude	10	
Syndicats maritimes	380	
Tabacs	638	
THC	630	2
Transports	3 172	2
Travailleurs de l'Etat	3 912	2
Verre céramique	985	
VRP	95	
Journalistes	0	
UGFF	168	

PARTICIPATION TOTALE	
USR	90
UFR	34
BUREAU UCR	16
INVITES	10
ACTIFS	50
TOTAUX	200

Vie nouvelle

MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

N° 154

UN DOSSIER

consacré au Congrès Confédéral qui se déroulera à Nantes du 7 au 11 décembre prochain.
avec une interview exclusive de Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT.

Passez commande

(dans la limite des stocks disponibles)

Nom : Organisation ou section :

Adresse :

.....exemplaire(s) x 1,40 € =

Chèque à l'ordre de Vie Nouvelle -263 rue de Paris -93515 Montreuil cedex